

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

**Etaient présents** : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

**Absente** : Mme PRIGENT

**Secrétaires de séance** : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

**D2020\_023: RÉDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

**Exposé :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Par délibération en date du 13 février 2020, le conseil municipal avait fixé le nombre d'adjoints à sept.

Le nombre des adjoints peut être modifié à tout moment par délibération du conseil municipal.

Suite au souhait de Madame Gwenn LE POTIER de ne plus assurer ses missions d'adjointe, Madame le Maire propose de supprimer ce poste jusque la fin du mandat.

**Proposition :**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-2 ;

Il est proposé au Conseil municipal de passer à six le nombre de poste d'adjoint.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020

certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE





COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNON, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_024: FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Exposé :

Les fonctions d'élu local sont gratuites.

Toutefois les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et adjoints au maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Suite au souhait de Madame LE POTIER de ne plus exercer ses missions d'adjointe, le nombre d'adjoints a été réduit à 6.

Les taux des indemnités restent inchangés. Un tableau récapitulatif, joint en annexe de la délibération, récapitule les montants versés en application des dispositions du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 et la lettre-circulaire de la Préfecture du Morbihan en date du 20 mars 2017.

Proposition :

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets n°2016-670 du 25 mai 2016 et n°2017-85 du 26 janvier 2017,

Vu la note d'information n°INTB1801133C du Ministère de l'intérieur en date du 29 janvier 2018,

Vu la délibération en date du 11 juin 2020 réduisant le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'avis de la commission ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et du conseiller délégué comme suit :

- Maire : 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 6 Adjoints : 19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 1 Conseiller délégué : 11,72% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

- de préciser que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et au trésorier de Port-Louis.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_025: COMPTE DE GESTION 2019

Exposé

Le Compte de Gestion 2019 du Budget Commune de Monsieur le Trésorier fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		301 048,91 €	577 227,74€		577 227,74€	301 048,91 €
Opérations de l'exercice	3 086 740,13€	3 443 022,08€	1 953 144,74€	2 167 446,95€	5 039 884,87€	5 610 469,03€
TOTAUX	3 086 740,13€	3 744 070,99€	2 530 372,48€	2 167 446,95€	5 617 112,61€	5 911 517,94€
Résultat de clôture		657 330,86€	362 925,53€			294 405,33€

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget Commune.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 5 abstentions.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGNERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGNERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est rassemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_026: COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Exposé :

Le Compte Administratif 2019 du Budget Commune fait apparaître les résultats suivants, en conformité avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		301 048,91 €	577 227,74€		577 227,74€	301 048,91 €
Opérations de l'exercice	3 086 740,13€	3 443 022,08€	1 953 144,74€	2 167 446,95€	5 039 884,84€	5 610 469,03€
TOTAUX	3 086 740,13€	3 744 070,99€	2 530 372,48€	2 167 446,95€	5 617 112,61€	5 911 517,94€
Résultat de clôture		657 330,86€	362 925,53€			294 405,33€
Restes à réaliser			356 770,00€	278 582,00€	78 188,00€	
TOTAUX CUMULES	3 086 740,13€	3 744 070,99€	2 887 142,48€	2 446 028,95€	5 973 882,61€	6 190 099,94€
RESULTATS DEFINITIFS		657 330,86€	441 113,53€			216 217,33€

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Commune.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 20 voix pour et 5 abstentions.

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le

ID : 056-215601188-20200611-D2020\_026-DE

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020  
certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 11 Juin 2020  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_027: AFFECTATION DU RÉSULTAT

Exposé :

Le Compte Administratif 2019 du Budget Commune a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 11 juin 2020.

Il convient désormais d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2020.

Le Compte Administratif 2019 présente un excédent d'exploitation de **657 330,86€**.

Le déficit d'investissement s'élève à un montant de **362 925,53€**.

Par ailleurs, les restes à réaliser en investissement au titre de l'exercice 2019, font apparaître un déficit de **78 188,00€**. Le besoin de financement de la section d'investissement est donc à **441 113,53€**.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 :

En section d'investissement :

Article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : **441 113,53€** (362 925,53€ + 78 188,00€)

En section de fonctionnement :

Article 002 - excédent de fonctionnement reporté : **216 217,33 €** (657 330,86 € - 441 113,53 €)

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 5 abstentions.

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le

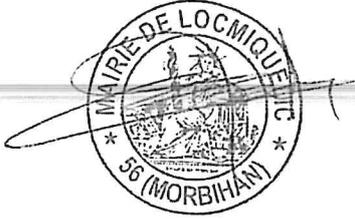
ID : 056-215601188-20200611-D2020\_027-DE

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020  
certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 11 Juin 2020  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEURJON.

Conseillers en exercice : 27

**D2020\_028: BUDGET PRIMITIF 2020**

Exposé :

Les prévisions de dépenses et de recettes peuvent être synthétisées comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle s'équilibre à 3 547 768,33€. L'excédent d'exploitation de 2019 a été affecté en totalité en section de fonctionnement à hauteur de 216 217,33€ (*article 002 - recettes de fonctionnement*)

**DEPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 3 187 781,00€. Elles augmentent de 1.10 % par rapport au Budget 2019. Cela correspond à une dépense par habitant de 730,70 € (population DGF 2019 :4363), alors que les communes de même strate y consacrent 955 € (données AMF 2018)

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : 832 590€**

Les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2019 (-0.47%). Les premières conséquences de la crise sanitaire ont un double effet :

- la réduction de certains coûts (baisse des coûts de carburants, de repas et des dépenses liés aux travaux)
- l'augmentation des dépenses immédiates liées aux mesures d'hygiène drastiques à mettre en œuvre (achat de matériels de protection, accueil des enfants des personnels prioritaires dans les écoles).

Les dépenses imputées à ce chapitre représentent 26.12 % des charges réelles de fonctionnement.

Ainsi,

Aux chapitres 60 et 61 :

Les dépenses des chapitres 60 et 61 ont donc évolué par rapport de la manière suivante :

- Diminution des coûts de carburant (60622), de la location mobilière (6135), liée au confinement
- Augmentation des fournitures diverses : fournitures d'entretien (60631), de petit équipement (60632), liées à la confection des masques et achat des produits désinfectants et gel hydro-alcoolique, de masques et de visières.
- Baisse du poste alimentation (60623) du fait de la fermeture des restaurants scolaires du 16 mars au 11 mai 2020 et des faibles effectifs sur la fin de l'année scolaire. Ce poste a également été réduit pour le service enfance jeunesse intercommunal ;
- Baisse du 6068 pour revenir à un niveau de dépenses réellement effectué en 2019

Au chapitre 62 :

- Baisse de l'indemnité de conseil due au comptable public en raison de son départ au 31 mai dernier ;
- Baisse du poste « fêtes et cérémonies » en raison de l'annulation, cette année, de la fête des langoustines.
- Baisse des frais de transports (6248) en raison de la diminution des déplacements de l'accueil de loisirs
- baisse des frais de télécommunication (6262) en raison du groupement de commande contracté avec Lorient agglomération qui a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 364 141 €**

- Baisse des créances en non-valeur (6541 et 6542), moins importantes cette année.
- Augmentation de la participation de la commune aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association (6574)
- Maintien de la subvention au CCAS (657362)

**Chapitre 012 - Charges de personnel : 1 795 000 €**

Ce chapitre est composé de :

- La masse salariale qui évolue « automatiquement », à effectif constant chaque année, du fait du mécanisme Glissement Vieillesse Technicité (GVT), lié aux avancements d'échelons et de grades (+8 000€).

A cela s'ajoutent les mesures nouvelles imposées par l'Etat : revalorisation du SMIC et reclassement indiciaire des agents entrant dans le dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) (+5 points majorés pour les catégories A et quelques échelons de catégorie C) entraînant un surcoût de + 3 000 €.

L'évolution de la masse salariale est liée en particulier à:

la création d'un poste (classe bilingue) : +10 000€

La titularisation et augmentation de durée hebdomadaire de service d'agents sur une année pleine : +25 000€

départ à la retraite d'un agent et mise en disponibilité d'un autre agent des services techniques tous deux remplacés par un seul agent avec un décalage dans le temps (remplacement non immédiat) :  
- 15 000€

Au final, le montant de la variation des effectifs pour 2020 n'est que de + 1.08%.

- L'augmentation de l'assurance statutaire est essentiellement due à la hausse du taux de cotisation : +5700€

Les charges de personnel représentent 56,31 % des dépenses réelles de fonctionnement au Budget Primitif 2020. En revanche, la masse salariale résultante est de 1.725.000 € soit 54.11% des dépenses réelles de fonctionnement une fois atténuée des remboursements par l'Etat des remboursements de l'assurance statutaire.

**Chapitre 66 - Charges financières : 100 500€**

Augmentation des intérêts de la dette due à l'encaissement d'un nouveau prêt de l'organisme de prêt ARKEA-CMB et des intérêts de préfinancement des emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le cœur de ville.

La prévision de 2020 comprend :

le paiement des intérêts des prêts contractés les années antérieures :	100 000,00 €
les frais financiers de la ligne de trésorerie	500,00 €

**Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 5 550 €**

Paieiment des prestations d'aide sociale dues aux agents et aides aux voyages scolaires aux parents des élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées.

**Chapitre 023 - virement à la section d'investissement :**

L'autofinancement prévisionnel de 116 181,00€ permet à la commune de dégager les ressources propres nécessaires au financement des nouveaux investissements.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements) : 74 336€**

Les crédits de ce chapitre qui se retrouvent en recettes d'investissement se maintiennent par rapport à 2019: ils correspondent aux amortissements des immobilisations.

**Chapitre 014 - Atténuation de produits : 90 000€**

Les allocations de compensation versées à Lorient agglomération s'élèvent à la somme de 90 000€.

**Chapitre 022 - dépenses imprévues : 169 470,33€****RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 329 151€ soit une baisse de 1.23 % par rapport au budget 2019.

Cela correspond à une recette par habitant de 763.04 €, les communes de même strate perçoivent 1.170 €.

**Chapitre 013 - Atténuation de charges : 70 000€**

Ces recettes comprennent les remboursements de rémunérations suite à des arrêts de travail (maladie ordinaire, longue maladie et accidents de service), de la rémunération d'un temps partiel thérapeutique.

**Chapitre 70 - Ventes de produits : 239 220€**

Les produits prévus à ce chapitre comprennent les participations demandées directement aux usagers des services publics de la commune, sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal (restauration scolaire, accueil périscolaire, médiathèque, spectacles, enfance jeunesse...).

Ces produits représentent 7.18% des recettes réelles de fonctionnement (8.46% en 2019, 7.29% en 2018). Cette diminution est due à l'absence de services facturés pendant la crise sanitaire.

**Chapitre 73 - Impôts et taxes : 2 016 954 €**

Ces recettes, comprenant essentiellement le produit des impôts locaux 954 € (*article 73111*), représentent 60.58% des recettes réelles de fonctionnement. Pour 2020, il sera proposé au Conseil municipal de ne pas affecter la fiscalité communale par une augmentation des taux de la taxe foncière et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les ressources prévues à ce chapitre 73 baissent de 1.71 % par rapport au Budget précédent. A compter de 2020, la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévue au budget à l'article 7482;

Chapitre 74 - Dotations et participations : 971 052€ (29.17% des recettes réelles de fonctionnement)

Les ressources de ce chapitre augmentent de 4.54% par rapport aux prévisions 2019 : + 42 225€

Evolution des dotations de l'Etat :

	Montants réels 2017	Montants réels 2018	Montants réels 2019	Montants réels 2020
Dotations forfaitaires	484 740€	482 719€	480 857€	475 364€
Dotation de solidarité rurale	58 251€	59 969€	59 644€	58 518€
Dotation de péréquation	61 227€	62 443€	61 740€	56 192€

Ce chapitre comprend le recouvrement du FCTVA perçu sur les dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de voirie (*article 744*).

A noter, la CAF réduisant son soutien sur les fonds de territoire, les produits de la CAF (7478) diminuent.

A compter de 2020, la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation est encaissée au 7482.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 29 885€

Chapitre 76 - Produits financiers : 40€

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 2 000€

Chapitre 042 - Opérations d'ordre : 2 400€

Ces opérations d'ordre s'équilibrent au chapitre 040 en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépense et en recette à 1 470 695.53€.

Les dépenses comprennent :

- Le remboursement du capital des emprunts (*chapitre 16*) : 286 000 € ;
- Les dépenses d'ordre (*chapitres 040 et 041*) : 2 400,00 €
- Le déficit reporté du compte administratif 2019 : 362 925,53€
- Dépenses imprévues : 10 000€
- Les dépenses d'équipement : 809 370€
  - o 87 570€ au chapitre 20 (immobilisations incorporelles)
  - o 240 700€ au chapitre 21 (immobilisations corporelles)
  - o 481 100 € au chapitre 23 (immobilisations en cours)

Ces dépenses sont financées par les recettes suivantes :

- Les dotations, fonds divers et réserves (*chapitre 10*) : 346 000€
  - o Récupération de la TVA, et Taxe d'Aménagement

- Subventions d'investissement (*chapitre 13*) : **493 065€**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 (*chapitre 10*) : **74 336,00 €.**
- Les opérations d'ordre (*chapitres 040 et 041*) - dotation aux amortissements :
- Le virement de la section de fonctionnement (*chapitre 021*) : **116 181,00 €**

Proposition :

Vu l'avis de la Commission Ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

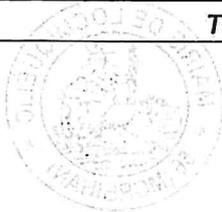
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver par chapitre le projet de Budget Primitif Commune 2020 tel qu'il est présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENTDépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général	832 590,00 €
Chapitre 012 - personnel	1 795 000,00 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	90 000,00 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	364 141,00 €
Chapitre 66 - intérêts de la dette	100 500,00 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	5 550,00 €
Chapitre 022 - dépenses imprévues	169 470,33 €
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	116 181,00 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	74 336,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 547 768,33 €</b>

Recettes

Chapitre 013 - atténuations de charges	70 000,00 €
Chapitre 70 - ventes de produits, prestations	239 220,00 €
Chapitre 73 - impôts et taxes	2 016 954,00 €
Chapitre 74 - dotations, subventions,...	971 052,00 €
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	29 885,00 €
Chapitre 76 - produits financiers	40,00 €
Chapitre 77 - produits exceptionnels	2 000,00 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	2 400,00 €
Chapitre 002 - résultat reporté	216 217,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 547 768,33€</b>



**SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses**

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	87 570,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	240 700,00 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours	481 100,00 €
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilés	286 000,00 €
Chapitre 020 - dépenses imprévues	10 000,00 €
Chapitre 040 - opérations d'ordre - travaux en régie	2 400,00 €
Chapitre 001 - résultat reporté	362 925,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 470 695,53 €</b>

**Recettes**

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	346 000,00 €
Chapitre 13 - subventions d'investissement	493 065,00 €
Chapitre 1068 - affectation de l'excédent de fonctionnement	441 113,53 €
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	116 181,00 €
Chapitre 040 - amortissements	74 336,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 470 695,53 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2020

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 5 abstentions.

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020  
certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_029: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ, SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2020 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2020</i>
<b>SOLIDARITE, SOCIAL, DEVELOPPEMENT LOCAL</b>		
61	Club de l'Amitié	200,00 €
25	Association des Pupilles des Sapeurs-Pompiers	40,00 €
25	Société Nationale des Sauveteurs en Mer - SNSM	200,00 €
25	Les amis des résidents de l'EHPAD	80,00 €
25	Banque alimentaire	50,00 €
25	Secours populaire français	50,00 €
25	Secours catholique	50,00 €
25	SDIS 56 participation pour achat drapeau	250,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>920,00 €</b>

Proposition :

Vu l'avis de la Commission municipale ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2020.

Une conseillère municipale faisant partie du bureau d'une association subventionnée par la commune s'abstient de voter.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_030: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2020 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>			<i>Propositions 2020</i>
<b>ACTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Patrimoine</b>			
33	Comité d'histoire	Revue « c'était hier »	600,00 €
<b>Organisation manifestations culturelles</b>			
33	La Mémoire des Minahouets	Présentation et conservation du patrimoine local	400,00 €
33	Nous, les autres, etc	Manifestation Rad'Art	200,00 €
33	Son ar Leurren	Promotion musique bretonne	250,00 €
33	Les Flaneurs	Promotion poésie	150,00 €
33	Le vent du large	Promotion chant, veillée contée, poésie	150,00 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le

ID : 056-215601188-20200611-D2020\_030-DE

Education artistique			
33	Ateliers POP	Expression musicale	200,00 €
33	Le Bagad Bro Kervignac	Musique bretonne	50,00 €
33	Sonam' Skol Sonerezh	Ecole de musique associative	1 000,00 €
33	Chorale entre Rade et Ria	Chorale	50,00 €
33	Soubenn	Développement pratique musicale	100,00 €
Autres demandes			
33	Varma	Concert estival	200,00 €
	<b>Montant total</b>		<b>3350,00 €</b>

Proposition :

Vu l'avis de la Commission municipale ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2020.

Trois conseillers municipaux faisant partie du bureau d'une association subventionnée par la commune s'abstiennent de voter.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020  
certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**  
Le 11 Juin 2020  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

**Etaient présents** : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNON, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

**Absente** : Mme PRIGENT

**Secrétaires de séance** : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

**D2020\_031: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

**Exposé** :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2020 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2020</i>
<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>		
25	884 <sup>ème</sup> section de la médaille militaire	50,00 €
	Montant total	50,00 €

**Proposition** :

Vu l'avis de la Commission municipale ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2020.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020  
certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**  
Le 11 Juin 2020  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_032: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2020 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

Il est rappelé que les associations sportives et de loisirs ont leur subvention établie depuis 2002 suivant un barème prenant en compte différents critères établis en concertation avec l'Office Intercommunal des Sports et les communes de Riantec et de Port-Louis : nombre de licenciés, type d'activité, niveau de compétition pour les plus de 9 ans, formation, niveau d'encadrement.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2020</i>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		
415	Association Badminahouet	912,00 €
415	Association des Coureurs à Pieds du Canton de Port-Louis	151,00 €
415	Club Cyclotouriste (interco)	126,00 €
415	Association Subaquatique de Bretagne - Club de plongée - Locmiquélic Entr'2 eaux	569,00 €
415	Club Nautique des Minahouëts	900,00 €
415	ESSOR - Club de football Port-Louis-Locmiquélic	1 920,00 €
415	Gymnastique Volontaire	1 257,00 €
415	Office Intercommunal des Sports	400,00 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le

ID : 056-215601188-20200611-D2020\_032-DE

415	Patronage Laique de Locmiquélic - section basket	
415	Tennis Club	424,00 €
415	Union Sportive de Locmiquélic - Section judo	1 359,00 €
415	Voile partagée de la rade	152,00 €
415	Union nationale Sport scolaire	225,00 €
415	Morbihan Challenge	150,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>11 361,00 €</b>

Proposition :

Vu l'avis de la Commission municipale ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2020.

Une conseillère municipale faisant partie du bureau d'une association subventionnée par la commune s'abstient de voter.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_033: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A BUT MÉDICAL

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2020 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2020</i>
<b>ASSOCIATIONS A BUT MEDICAL</b>		
25	Comité Départemental de Ligue Contre le Cancer	100,00 €
25	Association nationale des laryngectomisés	40,00 €
25	Association des donneurs de sang Lorient et sa région	40,00 €
25	Bibliothèque sonore Quimper pour mal-voyant	40,00 €
25	Association française des sclérosés en plaques	40,00 €
25	Association Rêves de clown	40,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>300,00 €</b>

Proposition :

Vu l'avis de la Commission municipale ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2020.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

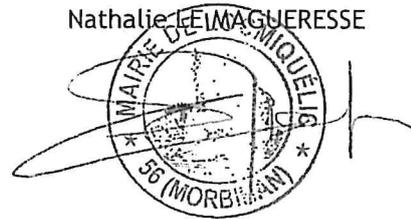
Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_034: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2020 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2020</i>
<b>ENSEIGNEMENT - JEUNESSE</b>		
25	Association de parents d'élèves - Les Amis de l'école Publique	150,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>150,00 €</b>

Proposition :

Vu l'avis de la Commission municipale ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2020.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_035: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NATURE ET ENVIRONNEMENT

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2020 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2020</i>
<b>NATURE ET ENVIRONNEMENT</b>		
833	Société de chasse de Locmiquélic	300,00 €
25	Société étude et protection de la nature en Bretagne	50,00 €
25	Observatoire du plancton	50,00 €
25	Les bons plants	50,00 €
25	Volée de piafs	50,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>500,00 €</b>

Proposition :

Vu l'avis de la Commission municipale ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2020.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

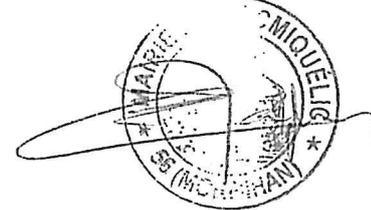
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

**Etaient présents** : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNON, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

**Absente** : Mme PRIGENT

**Secrétaires de séance** : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

**D2020\_036: SUBVENTIONS AU CCAS**

**Exposé** :

Le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) est un établissement public communal qui anime principalement les actions en faveur des personnes âgées, des familles et des personnes en difficulté. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers). À ce titre, il développe différentes activités et assure des missions légales et facultatives.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder au C.C.A.S. une subvention d'un montant de 24 480€ au titre de l'année 2020.

**Proposition** :

Vu l'avis de la Commission municipale ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à verser une subvention d'un montant de 24 480€ au Centre Communal d'Action Sociale,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 657362 du Budget Commune 2020.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_037: ADMISSION EN NON-VALEUR

Exposé :

La commune est destinataire de deux états d'admission en non-valeur de titre de recettes irrécouvrables émis par M. le Receveur municipal, pour un montant total de 2 703,08€ correspondant à des poursuites sans effet.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des règles de comptabilité publique, le Conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur ces demandes d'admission en non-valeur.

Proposition :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états d'admission en non-valeur présentés par M. le Receveur municipal,

Vu l'avis de la commission ressources et solidarité en date du 03 juin 2020

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur, au titre du Budget Commune 2020, les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 2 703,08€.
- de préciser que la dépense correspondant à ces admissions en non-valeur sera prélevée à l'article 6541

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

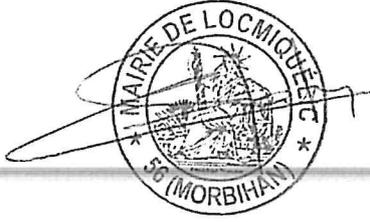
Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le

ID : 056-215601188-20200611-D2020\_037-DE

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020  
certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**  
Le 11 Juin 2020  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_038: TAUX D'IMPOSITION 2020

Exposé :

Inscrite à l'article 16 de la Loi de Finances initiale pour 2020, la réforme de la fiscalité directe locale entraîne une modification des modalités de vote des taux 2020.

L'article 16 précité prévoit que "le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019".

Ainsi, le taux de taxe d'habitation appliqué en 2019 étant de droit reconduit en 2020, les collectivités n'ont pas à délibérer en 2020 sur ce taux. Toute délibération visant à modifier le taux de taxe d'habitation pour 2020 serait illégale.

Les impôts et taxes restent la première source de financement de la commune.

Ces taxes, représentant plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement, sont composées de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB)

Même si les bases locatives sont déterminées par l'Etat, il revient aux communes de voter les taux de ces taxes.

L'état de notification n°1 259 COM des bases d'imposition prévisionnelles de ces trois taxes directes locales pour 2020 est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2020 des deux taxes directes locales. Le produit à taux constant pour la taxe d'habitation a, quant à lui, été transmis à titre informatif.

Par ailleurs, les bases des impositions directes ont été notifiées comme suit :

	Bases réelles 2019	Bases prévisionnelles 2020	Evolution des bases	Taux 2019	Produits	
					2019	2020
T.H. à titre informatif	6 420 440€	6 510 000€	1,39%	12,23%	785 220€	796 173€
T.F.P.B.	4 097 072€	4 164 000 €	1,63%	25,75%	1 058 160€	1 072 230€
T.F.P.N.B.	15 483 €	15 900 €	2,69%	41,20%	6 379€	6 551€
Rôles suppl et compl 2019					1 310€	
<b>Totaux</b>	<b>10 532 995 €</b>	<b>10 689 900 €</b>	<b>1.49%</b>		<b>1 851 069€</b>	<b>1 874 954€</b>

Il est proposé de maintenir les taux TFPB et TFPNB en 2020.

Proposition :

Vu l'avis de la Commission ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition suivants :

Taxe	Taux 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.75%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	41.20%

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNON, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_039: TARIFS SERVICE ENFANCE JEUNESSE : CAF AZUR

Exposé :

Les tarifs des activités des accueils de loisirs enfance et jeunesse sont proposés dans le cadre du service intercommunal enfance-jeunesse organisé conjointement par les communes de Locmiquélic, Port-Louis et Gâvres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les droits d'accès sont fixés en fonction du quotient familial. Depuis 2017, les tranches de quotient familial ont été revues et limitées au nombre de 5 afin de rééquilibrer la répartition des familles entre les différents tarifs et d'assurer une cohérence dans les tarifs municipaux proposés aux familles.

La caisse nationale d'allocations familiales a décidé de faire évoluer le dispositif des CAF Azur (« bons CAF à 2€») qui concernent à compter de janvier 2020, uniquement les dispositifs Vacaf (camping en famille, colonie, village vacance, mini camps).

Les familles n'auront plus de « bons CAF » pour les activités d'accueil de Loisirs.

La CAF apportera une aide financière transitoire en 2020 aux communes qui auront permis le maintien d'une tarification privilégiée pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 600€ afin d'éviter une augmentation de tarifs pour ces familles. Ces familles devront avoir connaissance qu'une tarification spécifique leur sera proposée (tarif appliqué moins la déduction des CAF Azur précédemment perçus).

Il est proposé de créer un tarif CAF-AZUR permettant aux familles concernées de ne pas être pénalisées dans leur budget d'accueil de loisirs.

Proposition :

Vu l'avis de la Commission ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer comme suit les droits d'accès aux activités des accueils de loisirs enfance et jeunesse, des familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 600€ :

1-1 / Droits d'accès :

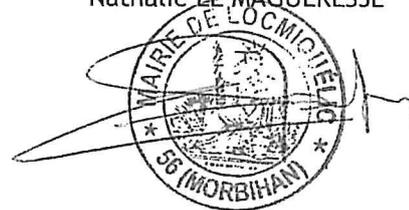
Quotients familiaux	<600
Tarifs	Tarifs 1
Tarif 1/2 journée	4,39 €
Tarif CAF AZUR	2.39 €

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020  
certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures  
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -  
Le 11 Juin 2020  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE-MAGUERESSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

**Etaient présents** : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

**Absente** : Mme PRIGENT

**Secrétaires de séance** : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

**D2020\_040 : ELECTIONS MUNICIPALES : RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION D'AGENTS EN CHARGE DES OPÉRATIONS DE MISE SOUS PLIS**

**Exposé** :

Par convention du 18 février 2020 signée entre l'Etat et la commune, il est prévu qu'il appartient à la commune de procéder à la réalisation des travaux de libellé, de mise sous pli et d'envoi de la propagande électorale des candidats à ces élections. L'État demande aux communes concernées d'assurer les recrutements et rémunération de ce personnel. Ainsi la commune a recruté 6 personnes de la commune pour effectuer la mise sous pli.

La convention prévoit un remboursement plafonné de l'État pour les frais engagés à cette occasion à 0,27 € par électeurs inscrits pour le premier tour et pour le second tour de scrutin.

Il est proposé d'utiliser l'enveloppe pour la rémunération des agents recrutés pour la mise sous pli. Ainsi chaque agent serait rémunéré sous la forme d'un forfait à hauteur de 97€ brut pour chaque tour de scrutin, l'enveloppe devant également couvrir les cotisations sociales de ces rémunérations.

**Proposition** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale du 18 février 2020 entre l'Etat et la commune,

Vu l'avis de la commission ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal de rémunérer chaque agent recruté pour la mise sous pli sur la base d'un forfait de 97€ brut par tour de scrutin.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNON, M. Kerdudo, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. Kerdudo), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_041 : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE DE DROIT DE TERRASSE DU 15 MARS AU 15 JUIN 2020 POUR LES COMMERCANTS AMBULANTS ET LES DEUX BARS DE SAINTE-CATHERINE

Exposé :

Le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie COVID-19 a été décidé le 14 mars 2020, imposant la mise en œuvre de mesures impératives afin de ralentir la propagation du virus. Ainsi, plusieurs arrêtés ministériels successifs ont interdit la poursuite de l'activité dans certaines catégories d'établissements, tels les restaurants et débits de boissons.

La propagation du virus COVID-19 n'a pas uniquement eu des conséquences sanitaires, elle a aussi un impact fort sur de nombreuses activités économiques.

C'est pourquoi, il est proposé d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public les occupants qui y exercent une activité commerciale. Cette exonération concernera notamment les terrasses, les abonnements du marché pour les commerçants ambulants, et portera sur la période du 15 mars au 15 juin 2020.

Cette exonération de la redevance d'occupation du domaine public va représenter la somme de 2170 € répartis comme suit :

Commerçants ambulants du marché	532€
Bar restaurant « Le Cargo »	806€
Bar-restaurant « L'arrêt au Port »	832€

Proposition :

Vu l'avis de la commission ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, sur la période du 15 mars au 15 juin, les occupants mentionnés ci-dessus qui exercent une activité commerciale sur le domaine public.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 15 Juin 2020

certifié exact,

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 11 Juin 2020

Madame Le Maire,

Nathalie LE MAGUERESSE



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est rassemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

Etaient présents : Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO).

Absente : Mme PRIGENT

Secrétaires de séance : Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

D2020\_042 : CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES

Exposé :

Par arrêté du 02 juin 2020 Monsieur le Préfet du Morbihan a fixé à 508 jurés la composition du jury d'assises du Morbihan pour l'année 2021 en application des articles 259 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Les communes sont, par conséquent, invitées à procéder au tirage au sort des jurés qui participeront à ce jury.

Pour Locmiquélic, il est proposé au Conseil municipal de tirer au sort neuf personnes sur la liste générale des électeurs de la commune, parmi lesquelles, seront choisis trois jurés dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Conformément aux dispositions de l'article 261 du Code de Procédure Pénale, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Le tirage est opéré au moyen de la liste électorale générale.

Un conseiller municipal donne un numéro de page compris entre 1 et 78.

Le conseiller municipal suivant donne le rang de 1 à 43, sachant que :

- La première page ne comporte que 42 noms
- la dernière page ne comporte que 15 noms.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

Nom	Prénoms	Date Naissance	Lieu Naissance	Adresse
FOLLIC	Gildas	18.11.1958	BREST	19 B RUE EMILE ZOLA
UZEL	Jacqueline	24.07.1956	LOCMIQUELIC	25 RUE DU LOCH
LE GUERN épouse LE GULLUCHE	Joëlle	02.07.1955	LOCMIQUELIC	25 RUE DE LA MAIRIE
JEGO	Luc	22.09.1946	RIANTEC	44 RUE LEON BLUM
LIBEAU	GENEVIEVE	20.06.1977	RENNES	16 RUE JEAN MOULIN
GUILLO épouse PORTENGUEN	Marie-Blanche	24.03.1961	LORIENT	IMPASSE DU MEZAT
BECHARD	Maxime	07.01.1988	PLOEMEUR	46 RUE DE KERDERFF
DEBEIR	Jean	16.09.1941	PARIS VIe	32 GRANDE RUE
BOISSY épouse GROUHEL	Christelle	25.10.1971	DECHY	15 RUE DE PEN ER ZAL

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020  
certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**  
Le 11 Juin 2020  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE

